

---

## 2A Insécurité alimentaire

---

[Description](#) | [Indicateurs spécifiques](#) | [Normes de la santé publique de l'Ontario \(NSPO\)](#) | [Indicateur\(s\) de santé correspondant\(s\) de Statistique Canada et de l'ICIS](#) | [Indicateur\(s\) de santé correspondant\(s\) provenant d'autres sources](#) | [Sources de données](#) | [Questions de l'enquête](#) | [Autres sources de données](#) | [Codes des CIM](#) | [Liste de vérification d'analyse](#) | [Méthode de Calcul](#) | [Catégories de base](#) | [Commentaires sur l'indicateur](#) | [Définitions](#) | [Renvois à d'autres indicateurs](#) | [Références utilisées](#) | [Autres références](#) | [Changements apportés](#)

### Description

- Proportion des ménages qui ont été en situation d'insécurité alimentaire durant les 12 derniers mois en raison de manque d'argent.

### Indicateurs spécifiques

- Situation d'insécurité alimentaire liée au revenu dans les ménages

### Normes de la santé publique de l'Ontario (NSPO)

- Les Normes de la santé publique de l'Ontario (NSPO) mettent en place des standards pour les programmes et services fondamentaux de santé publique, lesquels sont appliqués par les conseils de santé. Les tâches associées comprennent l'évaluation et la surveillance, la valorisation de la santé et le développement de politiques, la prévention de maladies et de blessures, et la protection de la santé. Les NSPO sont composées d'une norme fondamentale et de 13 normes liées aux programmes. Elles définissent les objectifs sociétaux globaux découlant des activités des conseils de santé et d'autres administrations, y compris les partenaires communautaires, les organismes non gouvernementaux, et les organisations gouvernementales. Deux plans expriment les résultats : résultats sociétaux et résultats de conseil de santé. Les résultats sociétaux entraînent le besoin d'effectuer des changements sur le plan du statut de la santé, des organisations, des systèmes, des normes, des politiques, des environnements, des pratiques et des résultats obtenus dans divers secteurs de société, y compris les conseils de santé, dans le but d'améliorer la santé de la population dans son ensemble. Les résultats des conseils de santé proviennent de leurs efforts, et ces résultats sont souvent centrés sur les changements en lien avec la sensibilisation, les connaissances, les attitudes, les compétences, les pratiques, les environnements et les politiques. Les conseils de santé sont tenus responsables de ces résultats. De plus, les normes soulignent ce que les conseils de santé doivent mettre en application pour atteindre les résultats mentionnés.

### Résultats liés à cet indicateur

- Résultat sociétal (prévention de maladies chroniques) : augmentation de la proportion de la population vivant, travaillant, s'amusant et apprenant dans des environnements sains, ce qui contribue à la prévention de maladies chroniques.

### Exigences en matière d'évaluation ou de surveillance en lien avec cet indicateur

- Le conseil de santé utilisera les renseignements liés à la santé de la population, aux facteurs déterminants de la santé et aux causes d'iniquités en matière de santé afin d'évaluer les besoins de la population locale, y compris la détermination des populations à risque, pour ainsi

connaître les groupes qui tireront le plus profit des programmes et des services de santé publique (c.-à-d. les populations prioritaires) (base principale des standards).

- Le conseil de santé effectuera des analyses épidémiologiques sur les données de surveillance... dans le domaine de l'alimentation saine (prévention de maladies chroniques).

<http://www.ontario.ca/publichealthstandards>

## Indicateurs de santé correspondants de Statistique Canada et de l'ICIS

- Aucune

## Indicateur(s) de santé correspondant(s) provenant d'autres sources

- **Département de l'agriculture des États-Unis(É.-U.)**  
La situation de sécurité alimentaire dans les ménages est définie à l'aide d'un questionnaire en 18 points. Les catégories de statuts de sécurité alimentaire dans les ménages sont différentes de l'indicateur de base, car les seuils utilisés sont différents, ce qui permet de définir l'état des ménages en trois statuts. Les trois statuts du Département de l'agriculture des États-Unis sont : bonne sécurité alimentaire, peu de sécurité alimentaire et très peu de sécurité alimentaire. Avant 2006, on décrivait les ménages avec peu de sécurité alimentaire comme des foyers à « insécurité alimentaire dont la faim est comblée », et les ménages avec très peu de sécurité alimentaire comme des foyers à « insécurité alimentaire dont la faim n'est pas comblée ». Ces descriptions ont été modifiées en 2006, conformément aux recommandations du comité étasunien sur les statistiques nationales (US Committee on National Statistics).

<http://www.fns.usda.gov/fsec/> (anglais seulement)

## Sources de données

**Numérateur et dénominateur :** [Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes \(ESCC\)](#)

**Source originale :** Statistique Canada

**Distribué par :**

1. Ministère de la Santé et des soins de longue durée de l'Ontario
2. Statistique Canada

**Références suggérées (voir la section [Références](#)) :**

1. Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes [année], Statistique Canada, Fichiers partagés, Ministère de la santé et des soins de longue durée de l'Ontario
2. Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes [année], Statistique Canada, Fichier de microdonnées à grande diffusion, Statistique Canada

## Questions de l'enquête

Le module optionnel sur la sécurité alimentaire consiste en une série de 18 questions, exprimés sous forme de variable afin d'indiquer si les membres d'un ménage ont pu obtenir la nourriture dont ils ont eu besoin durant les 12 derniers mois. Le sujet des questions peut varier en gravité, allant de l'inquiétude de manquer de nourriture jusqu'aux enfants qui n'ont pas mangé pendant une journée entière. Dix des dix-huit questions ciblent la situation des adultes à l'intérieur du ménage, ou le foyer en général. Les huit autres questions traitent de l'expérience vécue par les enfants à l'intérieur du

ménage.

Source des données	Module	Description	Catégories de réponses	Année	Variable
ESCC	Sécurité alimentaire	Statut de la situation de sécurité alimentaire dans les ménages - version modifiée	Bonne sécurité alimentaire, Insécurité alimentaire modérée, Insécurité alimentaire grave, Non déclaré	2005	Peut être calculé (fichier de syntaxe disponible)
				2007/08	FSCDHFS2

L'indicateur calculé catégorise l'état des ménages en trois statuts :

Statut de la sécurité alimentaire		
Étiquettes de catégorie	Description de catégorie	
	Échelle en 10 points sur la situation des adultes en ce qui concerne la sécurité alimentaire	Échelle en 8 points sur la situation des enfants en ce qui concerne la sécurité alimentaire
<b>Bonne sécurité alimentaire</b>	aucune, ou une seule indication de difficulté d'accès à une saine alimentation liée au revenu (0 ou 1 réponse affirmative)	aucune, ou une seule indication de difficulté d'accès à une saine alimentation liée au revenu (0 ou 1 réponse affirmative)
<b>Insécurité alimentaire modérée</b>	indication de compromis effectués sur la qualité ou la quantité d'aliments consommés (2 ou 5 réponses affirmatives)	indication de compromis effectués sur la qualité ou la quantité d'aliments consommés (2 ou 4 réponses affirmatives)
<b>Insécurité alimentaire grave</b>	indication d'une consommation de nourriture réduite et d'une habitude alimentaire perturbée (≥6 réponses affirmatives)	indication d'une consommation de nourriture réduite et d'une habitude alimentaire perturbée (≥5 réponses affirmatives)

Source : Santé Canada, 2007.

### Autre(s) source(s) de données

- Aucune

### Liste de vérification d'analyse

ESCC

- Le fichier de syntaxe intitulé « **Food Insecurity Status CCHS 2005 (cycle 3.1)** » fournit la syntaxe pour le traitement des statuts d'insécurité alimentaire de l'ESCC 2005, selon la variable calculée du Statut de la situation de sécurité alimentaire dans les ménages (SC) de l'ESCC 2007.
- Les catégories « Insécurité alimentaire modérée » et « Insécurité alimentaire grave » devraient être regroupées pour former une seule catégorie, soit « ménages à insécurité alimentaire ». Les régions de service de santé publique qui traitent des échantillons suffisamment grands

- À partir de 2007, certaines régions de service de santé publique pourraient avoir besoin de l'échantillon complet de 24 mois afin de pouvoir effectuer des rapports avec des CV « acceptables », lesquels peuvent faire l'objet d'une diffusion générale sans restriction. Si la taille de l'échantillon n'est pas suffisante, le rapport peut porter sur la situation de sécurité alimentaire dans les ménages, au lieu de la situation d'insécurité alimentaire. On recommande aux services de santé publique d'utiliser le fichier partagé fourni par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée plutôt que le Fichier de microdonnées à grande diffusion (FMGD) fourni par Statistique Canada. Le fichier partagé est basé sur un échantillonnage légèrement plus petit que le FMGD, car les répondants doivent accepter de partager leurs renseignements avec les autorités provinciales. Par contre, le fichier partagé comporte plus de variables et moins de groupement de catégories à l'intérieur des variables que le FMGD. Le fichier partagé comprend des données épurées convenant davantage aux analyses de l'Ontario, car toutes les variables qui ne faisaient pas partie du contenu courant, du contenu thématique ou du contenu optionnel pour l'Ontario ont été enlevées.
- Il peut y avoir de légères différences entre les résultats du fichier cummun et les données publiées sur le site Web de Statistique Canada pour les indicateurs de santé parce que les taux calculés pour les indicateurs de santé utilisent le fichier maître de données CCHS.
- Les participants qui n'ont pas fourni des réponses applicables devraient être exclus; cependant, il est important de comprendre d'où proviennent ces répondants en fonction de l'enchaînement des questions, afin d'être capable de cerner la population pertinente.
- Puisque le statut de la sécurité alimentaire dans les ménages constitue une variable calculée, l'option « non déclaré » a été sélectionnée pour les participants qui n'ont pas fourni de réponse à l'une ou l'autre des questions exigées. Dans l'ESCC 2007, 3,2 % des participants de l'Ontario ont été placés dans la catégorie « non déclaré ».
- Chaque estimation doit être bien pondérée en utilisant le facteur de pondération du ménage (c.-à-d. la variable WTS\_SHH), et arrondie.
- Les utilisateurs doivent déterminer s'ils doivent inclure, ou non, les catégories « refus », « ne sait pas » et « non déclaré » dans le dénominateur. Les taux publiés dans la plupart des rapports, y compris dans la majorité des Rapports sur la santé publiés par Statistique Canada, excluent ces catégories de réponses. L'exclusion des réponses non déclarées du dénominateur suppose que les valeurs manquantes sont aléatoires, ce qui n'est pas toujours le cas. Cet aspect est particulièrement important lorsque la proportion de ces catégories de réponses est élevée.
- Les estimations doivent être pondérées adéquatement (généralement, en fonction de la pondération partagée pour l'ESCC) et arrondies.
- Les utilisateurs du fichier partagé de l'ESCC de l'Ontario doivent adhérer aux directives de publication de Statistique Canada en lien avec les données de l'ESCC avant de diffuser ou de publier, sous toutes formes, des données provenant du fichier. Veuillez vous référer au guide d'utilisation approprié pour obtenir les directives en matière de tabulation, d'analyse et de publication de données provenant de l'ESCC. En général, lorsque le calcul du coefficient de variation (CV) est effectué à partir du fichier partagé en utilisant des poids bootstrap, les utilisateurs ne doivent pas publier des estimations pondérées lorsque la valeur non pondérée de la cellule est inférieure à 10. En matière de ratios ou de proportions, cette règle doit être appliquée sur le numérateur du ratio. Statistique Canada utilise cette approche pour les données tabulaires de leur site Web. Lorsque les tables de variabilité approximative de l'échantillon (CV) sont utilisées avec le fichier partagé, les données ne peuvent pas être publiées lorsque la valeur non pondérée des cellules est inférieure à 30. Cette règle doit être appliquée au numérateur en matière de ratios et de proportions. Ceci permet d'obtenir une marge de sécurité sur le plan de la qualité de données, car le CV utilisé n'est qu'une approximation.
- Avant de diffuser ou de publier des données, les utilisateurs doivent déterminer le CV de l'estimation pondérée arrondie et se conformer aux directives ci-dessous :

- **Acceptable (CV de 0,0 - 16,5 %)** les estimations peuvent faire l'objet d'une diffusion générale sans restriction. Il n'y aucune notation particulière prévue.
- **Conditionnelle (CV de 16,6 - 33,3 %)** les estimations peuvent faire l'objet d'une diffusion générale sans restriction, mais il est nécessaire de mettre en garde les utilisateurs à propos de la variabilité d'échantillonnage élevée liée à ces estimations. De telles estimations doivent être identifiées par la lettre E (ou d'une autre manière semblable).
- **Inacceptable (CV supérieur à 33,3 %)** Statistique Canada recommande de ne pas diffuser les estimations de qualité inacceptable. Cependant, si les utilisateurs choisissent malgré tout de diffuser les estimations, celles-ci doivent être identifiées de la lettre F (ou d'une manière semblable) et l'avertissement suivant doit accompagner les estimations : « Nous avisons l'utilisateur que (spécifiez les données) ne sont pas conformes aux normes de qualité de Statistique Canada en lien avec ce programme statistique. Les conclusions tirées de ces données ne seront pas fiables et fort probablement invalides ». Ces données et tous résultats relatifs ne doivent pas être publiés. Si l'utilisateur choisit de publier ces données ou résultats, cet avis de non-responsabilité doit accompagner les données.

## Méthode de Calcul

$$\frac{\text{Nombre pondéré de ménages vivant une situation d'insécurité alimentaire modérée ou grave}}{\text{Nombre total pondéré de ménages}} \times 100$$

## Catégories de base

1. Zones géographiques : région de service de santé publique

## Commentaires sur l'indicateur

- La situation de sécurité alimentaire liée au revenu est un problème important au Canada et constitue un déterminant social clé dans le domaine de la santé. La sécurité alimentaire est un élément essentiel pour une alimentation saine. Il est impossible de s'alimenter de façon saine si l'on n'a pas les moyens financiers pour accéder continuellement à une quantité suffisante d'aliments nutritifs. Un tel manquement augmente les risques d'être en mauvaise santé. Du point de vue de la santé de la population, la compréhension des tendances relatives à la sécurité alimentaire au Canada au fil du temps est essentielle pour développer et évaluer les politiques et programmes pertinents.<sup>1</sup>
- L'indicateur d'insécurité alimentaire que l'on recommande d'utiliser ici est le même indicateur utilisé dans les rapports sur la sécurité alimentaire de Santé Canada.<sup>1</sup> Bien que d'autres indicateurs soient disponibles dans l'ESCC et le Système rapide de surveillance des facteurs de risque (SRSFR) (voir tableau ci-dessous), le *Statut de la situation de sécurité alimentaire dans les ménages - version modifiée* a été sélectionné en tant qu'indicateur de base, car les spécialistes dans le domaine le considèrent comme le meilleur élément de mesure de l'insécurité alimentaire.

Source des données	Module	Description	Variable	Année	Notes

ESCC	Insécurité alimentaire	Signes indicateurs d'insécurité alimentaire (12 derniers mois)	FINnF1	2000/01	Sélectionnée par seulement 8 régions de service de santé publique en 2003.
				2003	
	Sécurité alimentaire	Statut de la situation de sécurité alimentaire dans les ménages	FSCEDHFS	2005	Utilisation de la méthode étasunienne standard
			FSCDHFS	2007/08	
Sécurité alimentaire	Statut de la situation de sécurité alimentaire dans les ménages - version modifiée	Peut être calculé (fichier de syntaxe disponible)	2005	Utilise les seuils de Santé Canada pour déterminer l'état de sécurité alimentaire des ménages.	
		FSCDHFS2	2007/08		
SRSFR	Sécurité alimentaire et accès à la nourriture	Insécurité alimentaire	Calculée de FOOD_A1 à FOOD_A3	Désignée par la région de service de santé publique	Il s'agit des mêmes questions que dans l'ESCC 2000/2001 et 2003
		Accès à la nourriture	Calculée de FOOD_A4 à FOOD_A6	Désignée par la région de service de santé publique	

- Comme ce tableau l'illustre, la variable calculée pour cet indicateur faisait partie de l'ESCC 2007, mais ne faisait pas partie des cycles antérieurs de l'ESCC. La variable utilise différents seuils que ceux utilisés dans la méthode étasunienne standard, lesquels étaient inclus dans le fichier partagé de l'Ontario pour l'ESCC 2005.
- L'ancienne méthode (standard étasunien) utilisait un seuil de « trois réponses affirmatives ou plus » pour indiquer une situation d'insécurité alimentaire. Dans des recherches, on démontre que cette méthode est exagérément rigoureuse. En effet, deux réponses affirmatives suffisent pour suggérer la présence d'un certain niveau d'insécurité alimentaire.
- La décision de changer vers un seuil moins conservateur qu'auparavant a été fondée sur les conseils des spécialistes en nutrition et en sécurité alimentaire, et en prenant en compte l'utilisation cognitive des éléments et les résultats des recherches sur les conditions relatives à la santé, la nutrition et au développement de l'enfant en ce qui concerne les ménages se positionnant dans cette zone grise entre la sécurité et l'insécurité.
- Malgré l'utilisation d'un seuil moins conservateur qu'auparavant, le faible pourcentage de ménages affirmant un élément peut tout de même vivre une situation de sécurité alimentaire marginale sur le plan des adultes, des enfants ou du foyer.
- Les questions au sujet de la sécurité alimentaire comprises dans l'ESCC depuis 2004, et les méthodes utilisées pour déterminer la situation de sécurité alimentaire, proviennent d'une adaptation du modèle étasunien en 18 points sur les niveaux de sécurité alimentaire, lequel a été publié par le Département de l'agriculture des États-Unis en 2000.<sup>2</sup>
- Le module sur la sécurité alimentaire met l'accent sur l'autodéclaration de la disponibilité, de l'utilisation et de l'accès incertains, insuffisants ou inadéquats de la nourriture en raison de ressources financières limitées, ce qui peut entraîner des habitudes alimentaires perturbées ou une mauvaise alimentation.<sup>1</sup> Le module n'est pas conçu pour cerner d'autres raisons

- éventuelles expliquant une mauvaise alimentation, comme une diète ou un jeûne volontaire.<sup>1</sup>
- Cette mesure sur la sécurité alimentaire est une *mesure relative aux ménages*; par conséquent, elle ne détermine pas l'état de sécurité alimentaire pour chacun des membres du foyer de manière individuelle. Il ne faut pas présumer que tous les membres d'un ménage partagent le même statut de sécurité alimentaire.<sup>1</sup>
- La sécurité alimentaire était un élément optionnel de l'ESCC 5.1 (2009-2010) et a été sélectionné par l'Ontario.
- Certaines populations présentant un risque élevé d'insécurité alimentaire en raison de leur revenu ne sont pas prises en compte dans l'enquête, par exemple les sans-abri, les autochtones habitant dans des réserves et les personnes vivant dans des collectivités éloignées et isolées. En conséquence, il se peut que la prévalence de l'insécurité alimentaire des ménages liée à la situation financière soit sous estimée.<sup>1</sup>
- en 2007, 8,1 % des ménages ontariens présentaient une situation d'insécurité alimentaire. (Les réponses « Non déclaré » ont été omises dans l'analyse).

## Définitions

- Sécurité alimentaire - L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture définit la sécurité alimentaire comme suit : « La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active. »<sup>3</sup>

## Renvois à d'autres indicateurs

- **Cost of a Nutritious Food Basket** (Section 2A : Social Environment and Health)
- **Low Income Rate** (Section 2A: Social Environment and Health)
- **Low Income Rate** (Section 2A: Social Environment and Health)
- **Vegetable and Fruit Consumption** (Section 5D: Nutrition and Healthy Weights)
- **Adult Body Mass Index** (Section 5D: Nutrition and Healthy Weights)
- **Adult Body Mass Index** (Section 5D: Nutrition and Healthy Weights)

## Référence(s) utilisée(s)

1. Santé Canada. Bureau de la politique et de la promotion de la nutrition, Direction générale des produits de santé et des aliments. *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, Cycle 2.2, Nutrition (2004) - Income-Related Household Food Security in Canada*. (numéro H164-42 / 2007E du catalogue). Ottawa, Ontario : Santé Canada, 2007.
2. Bickel G, Nord M, Price C, Hamilton W, Cook J. *Guide to Measuring Household Food Security, révisé en 2000*. Alexandria VA : U.S. Department of Agriculture, Food and Nutrition Service, 2000. Disponible en ligne (anglais seulement) à l'adresse : <http://www.fns.usda.gov/fsec/files/fsguide.pdf>
3. FAO. *Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale et le Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation*. (numéro W3613/E du catalogue). 1998. Disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://www.fao.org/DOCREP/003/W3613F/W3613F00.HTM>

## Autre(s) référence(s)

- Vogt J, Tarasuk V. Analyse de l'échantillon ontarien du cycle 2.2 de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (2004). Toronto: département des sciences nutritionnelles, faculté de médecine, Université de Toronto, 2007. Disponible en ligne (anglais seulement) à l'adresse

: <http://www.phred-redsp.on.ca/CCHSReport.htm>

### Changements apportés

Date	Type de révision - révision formelle ou ad hoc?	Changements effectués par	Modifications
17 avril 2009	Formelle	Sous-groupe : saine alimentation et vie active	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'indicateur d'insécurité alimentaire a été créé, et il a remplacé un indicateur désuet qui utilisait un vieux module de l'ESCC qui n'est plus appliqué aujourd'hui.</li></ul>